

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel  
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis  
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)  
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis  
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel  
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)  
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean  
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette  
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du Tramway 1ère phase - Tronçon  
Mériadeck/Saint-Augustin - Travaux d'énergie-traction 750 V, basse tension,  
courants faibles -  
□(CFO 04) - Marché n°05 028 U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché relatif à la mise en œuvre des systèmes d'alimentation électriques et de courants faibles a été attribué au groupement INEO ATLANTIQUE/CEGELEC pour un montant de 1 515 529,33 € HT soit 1 812 573,08 € TTC et notifié le 25 janvier 2005 sous le n°05 028 U.

Ce marché de travaux, à prix unitaires a permis de réaliser les prestations suivantes :

- Etudes, fourniture et installation des équipements de fourniture et de distribution de l'énergie traction 750 volts continu pour l'alimentation de la ligne aérienne de contact et le système d'alimentation par le sol,
- Etudes, fourniture et installation des équipements de fourniture et de distribution de l'énergie basse tension nécessaire aux 6 stations voyageurs de l'extension,
- Etudes, fourniture et installation des équipements courants faibles de ces mêmes stations.

Au cours de son exécution, des modifications fonctionnelles, techniques et administratives ont été rendues nécessaires pour les motifs suivants :

- fourniture de signaux « indicateurs de courants coupés » et leurs poteaux, qu'une évolution significative et récente des normes de sécurité n'a pas permis de procurer dans des délais et à un prix raisonnable par marché séparé ; coût induit après négociations : 15 600 € HT
- climatisation des armoires techniques « courants faibles » en stations voyageurs : le retour d'expérience des fortes chaleurs de l'été 2004 a démontré la nécessité d'installer une climatisation dans ces équipements, les divers essais de systèmes de ventilation, prestation initialement prévue au marché, n'ayant pas donné de résultats probants ;

coût supplémentaire : 18 039 € HT.

- Remplacement d'un poteau support de caméra Place des Quinconces, la hauteur du mât de signalisation ferroviaire initialement prévu comme support ne permettant pas une surveillance suffisante de l'intégralité de la zone ;  
Coût induit : 2 945 € HT

Le montant total de ces adaptations et travaux complémentaires s'élève à 36 584 € HT, soit 2,41% du montant du marché portant celui-ci à 1 552 113,33 € HT et nécessite la conclusion d'un avenant n°1 au marché 05 028 U.

De plus, il est nécessaire de contractualiser par avenant un nouvel indice de la formule de révision de prix supprimé et substitué ainsi que son coefficient de raccordement.

Le financement de ces travaux complémentaires est à imputer au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2006, Chapitre 23, compte 23150042, programme TW 10 C, CRB H 340.

En application des articles L 2121.12 et L 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et, si tel est votre avis, autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché n° 05028 U d'un montant de 36 584 € HT, et portant le montant du marché à 1 552 113,33 € HT soit 1 856 327,54 € TTC.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 AOÛT 2006

M. ALAIN CAZABONNE

